

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2017



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 28 février 2017

***Bilan de la première année de la mandature 2015-2020
du Conseil économique, social et environnemental***

SOMMAIRE

Hommage à Xavier Beulin.....	5
COMMUNICATIONS	5
Entrevue avec le Premier ministre.....	5
Composition de la commission temporaire « <i>Revenu minimum social garanti</i> ».....	6
BILAN DE LA PREMIERE ANNEE DE LA MANDATURE 2015-2020 du CESE	6
Propos introductifs de Philippe Pihet	7
LES AVIS DU CESE ET LE DEVENIR DES PRECONISATIONS	8
L'avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.....	12
L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner.....	14
Le développement de la culture du dialogue social en France	17
LES MISSIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE,SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	22
La mission « Pétitions ».....	24
Mission « Europe ».....	27
INTERVENTIONS DES GROUPES.....	32
Artisanat – Mme Amoros	32
Associations – M. Deschamps	32
CFDT - M. Ritzenthaler	33
CFE-CGC – Mme Couvert	33
CFTC – M. Vivier.....	34
CGT – Mme Chay.....	35
CGT-FO – Mme Fauvel	35
Coopération – Mme Roudil.....	36
Entreprises - M. Pottier	36
Environnement et nature – Mme de Bethencourt	37
Mutualité - M. Junique.....	38
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse – Mme Weber	38
Outre-mer – Mme Bouchaut-Choisy.....	39
Personnalités qualifiées – M. Bontemps.....	40
Professions libérales – M. Chassang	40

UNAF – Mme Koné	41
UNSA – Mme Vignau	41
Déclaration du groupe de l’agriculture, lue par Mme Vion, secrétaire de séance	42
CONCLUSION PAR PATRICK BERNASCONI, PRESIDENT DU CESE	43

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à 14 heures 30

Hommage à Xavier Beulin

M. le Président. Il n'est pas dans nos traditions de rendre hommage, sauf rares exceptions, à des personnalités extérieures à notre Conseil. Xavier Beulin était « à l'extérieur » de notre Conseil, mais l'était-il vraiment tant je sais l'attention qu'il nous portait ? Président de la FNSEA, il avait, malgré la lourdeur de ses responsabilités, choisi de demeurer Président du CESER du Centre Val de Loire tant il savait l'importance de nos institutions et était un fervent ambassadeur des corps intermédiaires.

La place qu'occupe la FNSEA dans les organisations sociales, la place toute particulière que cette organisation tient au sein du groupe de l'agriculture de notre Conseil, enfin la place que tient l'agriculture dans notre pays me font dire que cet hommage a toute sa place en notre assemblée.

Engagé très jeune dans le syndicalisme agricole, Xavier Beulin était un homme de dialogue, un homme de convictions. C'était aussi un grand visionnaire. Il a présidé le groupe Avril et en a fait un géant de l'agroalimentaire.

Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence en sa mémoire.

(L'assemblée observe une minute de silence)

M. le Président. Je vous remercie.

COMMUNICATIONS**Entrevue avec le Premier ministre**

M. le Président. Ce matin, nous avons rendu visite au Premier ministre en délégation. Nous avons reçu de sa part le bilan de la première année – 2016 – de la mandature. C'est la première fois qu'a lieu cet exercice institutionnel ; cela démontre l'importance du Conseil économique, social et environnemental aux yeux des pouvoirs publics.

Le rapport qui nous a été remis montre aussi l'importance de nos préconisations et le nombre de celles qui ont été reprises par les pouvoirs publics et dans les différents textes de loi qui ont suivi. Cela a été un moment important de partage avec le Premier ministre. Il a salué le fait que nous avons produit des avis de qualité qui ont été repris à de nombreuses reprises.

Le Premier ministre a salué notre engagement, a souhaité poursuivre l'action dans le temps du mandat qui lui restait et faire en sorte que le CESE soit au centre de ses préoccupations, des nôtres et de celles du pays tout entier.

Je pense qu'il va nous saisir très rapidement des trois sujets qui étaient étudiés en partenariat avec la Cour des comptes, à savoir : les pôles de compétitivité, les addictions au tabac et à l'alcool, et l'emploi des séniors. Nous devrions recevoir une lettre de saisine sur ces trois sujets assez rapidement. Nous pourrions peut-être également regarder un ou deux autres sujets avec lui, sujets qui pourront passer la mandature et qui ne poseront pas de problème pour ceux qui arriveront par la suite.

Le Premier ministre devrait assister à notre assemblée plénière du 14 mars 2017. Il fera un premier point sur ce bilan de mandature ainsi que sur l'enjeu de la langue française et des perspectives que le CESE - ou le CESE en partenariat avec les pouvoirs publics - peut développer autour de ce thème.

Composition de la commission temporaire « Revenu minimum social garanti »

M. le Président. La commission temporaire sur le revenu minimum social garanti comportait deux sièges vacants. Le Bureau de ce matin a enregistré les deux dernières candidatures :

- la CFE-CGC a proposé la candidature de Mme Biarnaux-Roche ;
- le groupe des personnalités qualifiées - qui avait droit à cinq représentants et n'en avait désigné que quatre - a proposé celle de M. Aschieri.

Si l'assemblée en est d'accord, nous pouvons considérer que cette commission temporaire est au complet. Je vous remercie.

BILAN DE LA PREMIERE ANNEE DE LA MANDATURE 2015-2020 DU CESE

M. le Président. Je donne la parole à Marc Tronchot - journaliste et animateur - pour lancer cette séance particulière sur le bilan de la première année de la mandature 2015-2020 du Conseil économique, social et environnemental.

M. Tronchot. Bonjour à toutes et tous. Je suis journaliste indépendant, ex d'Europe 1. J'aurai l'honneur d'animer cette séance un peu particulière du CESE, consacrée au bilan d'une année de mandature, mais également aux perspectives pour l'année qui ne fait que commencer.

Je vais tout d'abord donner la parole à celui qui a présidé le comité de pilotage chargé de structurer et d'organiser cette assemblée plénière un peu particulière, Philippe Pihet.

Monsieur Pihet, Vous êtes sans doute le mieux placé ; c'était la première fois que l'on faisait un comité de pilotage. Cela avait donc une dimension particulière.

Propos introductifs de Philippe Pihet

M. Pihet. Bonjour à tous, cela avait effectivement une dimension particulière. Le président Bernasconi m'a fait l'honneur de me demander de bien vouloir présider ce comité de pilotage, tonique, participatif, source de grande humilité - je vous expliquerai pourquoi - et tout à fait intéressant car c'est une autre manière de découvrir des collègues conseillers que l'on n'a pas forcément l'habitude de croiser s'ils ne sont pas dans votre section.

M. Tronchot. Au départ de quoi êtes-vous partis ?

M. Pihet. D'une bonne intention !

(Applaudissements)

M. Tronchot. Et à quoi êtes-vous arrivés ?

M. Pihet. Á bon port.

Pourquoi « humilité » ? Car on a eu trois réunions ; cela a été assez dense et rapide. Á la fin de la réunion on avait l'impression d'avoir défini une technique, une stratégie, une politique. Et puis on se revoyait, on rediscutait à plusieurs et finalement on changeait. On a donc fait un peu plusieurs « aller-retour » mais trouvé une thématique qui je pense devrait plaire - je signale que j'avais des cheveux blancs avant ! - à savoir : proposer le passé, le présent et l'avenir sur la mandature. Ce n'est donc pas juste un regard dans le rétroviseur.

Aux remerciements à l'attention des conseillers je dois associer les membres du CESE qui nous ont accompagnés dans ce comité de pilotage. Cela a été un moment convivial.

Je disais « tonique » car parfois il fallait tenir un peu les délais. Je n'ai pas franchement réussi car on a systématiquement débordé d'un quart d'heures/vingt minutes, mais en tant que syndicaliste c'est parfois dur de bloquer la parole ; on est tellement bavard.

M. Tronchot. Vous êtes donc prêt à le refaire ?

M. Pihet. On va peut-être attendre un an !

M. Tronchot. Mais l'idée c'était de recommencer, non ?

M. Pihet. L'idée c'était de fabriquer un numéro zéro et de voir ce que cela va donner après.

M. Tronchot. On va déjà voir comment cela va se passer aujourd'hui.

Au sommaire : le passé, le présent, le futur.

Le passé est récent, structuré par la cohésion sociale et la réussite de la transition, deux axes majeurs de la mandature. On va y revenir avec M. Gailly et M. Donnelly. Puis on évoquera trois avis qui ont pour particularité d'avoir inspiré des lois qui ont transposé certaines des recommandations de votre assemblée. On en reparlera avec leurs rapporteuses, rapporteurs et co-rapporteurs. Puis on diffusera une vidéo d'une dizaine de minutes à laquelle ont bien voulu contribuer les présidentes et présidents de délégation.

Ensuite on passera au présent, et en particulier à l'actualité des missions en cours dont le président Bernasconi nous dira un mot avant que je n'aie à la rencontre de deux chargés de mission dans l'hémicycle : l'un sur l'Europe ; l'autre sur le thème de l'expression citoyenne au travers des pétitions.

Puis ce sera le temps de donner la parole aux présidents de groupe.

Enfin, ce sera celui du discours de votre Président qui s'inscrira dans l'avenir proche et qui clôturera cette séance.

Pour commencer, retour sur le résumé d'un an de travaux avec pour votre assemblée une reconnaissance dont la presse s'est faite l'écho tout en rendant compte de la production de certains avis, le tout résumé grâce à la direction de la communication du Conseil en moins de deux minutes.

(Projection d'une vidéo « Moments forts des plénières 2016 ».)

M. Tronchot. Parvenir à un tel résumé nécessite beaucoup de travail.

(Applaudissements)

LES AVIS DU CESE ET LE DEVENIR DES PRECONISATIONS

M. Tronchot. Nous allons maintenant échanger avec Pierre-Antoine Gailly et Benedict Donnelly, rapporteurs pour le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016*.

La cohésion sociale et la réussite des transitions étaient parmi les axes majeurs du CESE de cette mandature tels que définis au départ. En prenant un peu de recul et la hauteur nécessaire, peut-on être satisfait du travail fourni ? A-t-on véritablement été dans la ligne de ces orientations stratégiques ?

M. Gailly. La cohérence de nos travaux avec les objectifs que nous nous sommes fixés en février dernier est absolument essentielle. La société civile peut débattre sur nombre de sujets ; encore faut-il qu'elle ait quelques axes. Le président Bernasconi avait proposé de retenir la cohésion sociale, puis de s'assurer du succès des transitions/transformations qui allaient s'imposer à notre pays.

Chacun des quinze avis et rapports de l'an dernier, traite à un degré ou à un autre, des deux priorités que je viens de rappeler. C'est intéressant de voir également que ces avis et rapports sont en majorité plutôt sur l'une ou plutôt sur l'autre sans jamais négliger la deuxième. Et le plus amusant c'est que lorsque l'on essaye classer les plutôt « cohésion sociale » ou les plutôt « réussite des transitions » on arrive au chiffre parfait de sept et sept ; le quinzième rapport étant celui sur l'état de la France qui s'est intéressé à l'ensemble des deux sujets à part égale.

Je ne vais pas vous imposer la relecture des titres mais vous comprendrez que l'impact du chômage, les certificats de qualification professionnelle, l'évitement fiscal, le socle des droits sociaux soient plutôt du côté de la cohésion sociale et que du côté des transitions il y a eu le débat sur le traité transatlantique, le développement des territoires de montagne mais aussi l'agro-écologie et la coproduction numérique. Pardon pour ceux que je n'ai pas cités, mais encore une fois un score égal, une égale préoccupation de traiter nos deux priorités.

M. Tronchot. On va essayer de raconter cette année. « Raconter » est un mot que vous aimez bien Monsieur Donnelly.

M. Donnelly. Oui car lorsque l'on nous a demandé de restituer en quelques minutes quinze avis, j'étais un peu perplexe, un peu angoissé. Et puis m'est revenu en tête un propos déjà ancien de Régis Debray : « *Un pays qui ne se raconte pas n'agrège plus et bientôt se désagrège* ».

M. Tronchot. Cela vous a-t-il « désangoissé » ?

M. Donnelly. Cela m'a donné le fil conducteur. On ne nous demande pas de faire un bilan, mais un récit. Nous allons esquisser un récit - c'est première, vous l'avez rappelé - non pas selon notre propre subjectivité, mais avec le regard des médias et d'après leurs commentaires sur la « production 2016 » du CESE.

M. Tronchot. Les médias n'ont pas toujours regardé le CESE comme celui-ci le méritait. Je parle en connaissance de cause.

M. Donnelly. Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

Cette approche des médias fait ressortir quatre aspérités. Nous allons ainsi vous restituer ce qui a marqué, ce qui a surpris, ce qui a été semé et ce qui a fait débat.

Le diagnostic mesurant l'impact du chômage sur la santé - risque de surmortalité multiplié par trois, accroissement des troubles dépressifs et du risque suicidaire, impact sur le couple, les enfants et la cellule familiale - qui s'est notamment appuyé sur les travaux de l'INSERM, a profondément marqué les esprits.

Les emplois de la biodiversité ont marqué. On savait que la biodiversité était un capital pour l'humanité, un capital menacé. En revanche, ce que l'on savait moins, c'est qu'elle représentait un potentiel d'emplois : plus de 75 000 emplois directs dès à présent, ainsi que 300 000 emplois indirects, entretien des espaces verts, conseillers agricoles spécialisés, paysagistes...

Le troisième diagnostic qui a marqué les esprits concerne le changement climatique, producteur d'inégalités, avec des correctifs nécessaires à appliquer dans nos politiques de justice sociale.

M. Tronchot. Certains constats ont marqué le débat public, mais certaines propositions également.

M. Donnelly. En effet. Une proposition a même été qualifiée par un gros quotidien du matin de « *drôle d'idée* ». Quelle drôle d'idée, en effet, d'interdire la publicité comparative sur les produits de la distribution alimentaire, pour en finir avec la guerre des prix. À lire les articles, ce n'est peut-être pas une idée si étrange. Je pense qu'elle fera et qu'elle fait déjà son chemin. C'est une des propositions singulières qui a été retenue par les médias.

M. Tronchot. Il y a aussi eu différents angles d'approche qui ont marqué les esprits.

M. Donnelly. Oui. Un angle d'approche a frappé les médias : l'association entre les réseaux sociaux et l'engagement citoyen. On a dans l'esprit que la toute-puissance des algorithmes favorise plutôt l'entre-soi, voire le communautarisme.

Certains titres ont frappé car ils ont conféré une plus grande crédibilité à des concepts qui cherchaient leur chemin dans le débat public. Je pense à la coproduction numérique, à l'évitement fiscal, aux certificats de qualification, cette petite lueur d'espérance dans une France verrouillée par le culte du diplôme.

Enfin - sous forme de clin d'œil personnel adressé à Pierre-Antoine Gailly - « *Et si on aimait la France ?* » est une interpellation de Bernard Maris que nous avons mise en exergue dans notre rapport sur l'état de la France en 2016.

M. Tronchot. Qu'est-ce qui a surpris ?

M. Gailly. Deux grands thèmes ont surpris.

Le premier est notre débat sur le dialogue social, en pleine loi Travail, et un titre « *Et pendant ce temps-là, ils arrivent à se mettre d'accord ou à peu près* ». Deux ans auparavant, notre assemblée n'y était pas parvenue. Il faut dire que le débat était plus froid en 2014. Ce qui a fortement surpris, c'est la capacité du CESE, en pleine élévation de température, à faire ce premier pas – et je cite Michel Noblecourt (*Le Monde*) – « *Certes, il en faudra d'autres* » -, à arriver à faire cela. Cela a été repris dans la presse de façon assez ouverte et un peu inattendue.

Le deuxième est le fait que nous parlions de l'Europe, à l'heure où elle est quasiment absente du débat présidentiel. Nous avons su parler d'Europe à propos du Traité transatlantique en montrant les risques et avantages. Nous avons su parler de l'Europe en matière de socle de droits sociaux - ce qui n'était absolument pas évident - avec un certain nombre de propositions qualifiées de « *séduisantes* » par des organes dont l'opinion peut varier, telles *L'Opinion* et *Liaisons Sociales*.

Dans ces travaux, nous avons montré notre capacité à surprendre, à traiter les sujets importants, qu'ils soient ou non sur l'écume des choses et des temps. C'est essentiel pour le futur.

M. Tronchot. Qu'avez-vous semé ?

M. Gailly. Nous avons semé à plus long terme, en commençant par traiter le sujet de la coopération internationale et du développement durable. Nous avons exprimé le fait que l'aide publique devait s'inscrire dans le temps, ne devait pas être le fait de politiques à court terme et que ces sujets étaient au moins aussi importants que ceux qui nous concernaient à l'intérieur de l'hexagone ou des territoires de l'Outre-mer.

Nous avons également semé en prenant un certain nombre de positions fermes, par exemple sur l'avenir des territoires de montagne. Il s'agissait d'une saisine gouvernementale et nous n'avons eu quelques semaines pour la traiter, en pleines vacances estivales, car il y avait en parallèle un projet de loi en cours. Les journaux ont souligné que notre avis allait au-delà, traitant de sujets que le projet de loi avait oubliés ou n'avait pas délibérément traités. Par exemple, nous avons parlé d'agriculture en montagne, de fermeture de classes, de fermeture de services publics, etc. Nous avons été plus prospectifs, plus en avant. En cela, nous avons semé à long terme.

Denier sujet : l'égalité en Outre-mer avec une loi au mois d'août. L'idée exprimée était de faire converger les sujets en Outre-mer avec les sujets en France et faire en sorte que la réduction des inégalités soit vue dans une perspective de long terme, qu'elle soit très clairement affirmée, probablement mieux que ne l'avaient été les textes législatifs afférents.

M. Tronchot. Qu'est-ce qui a fait débat en plus et en moins ?

M. Donnelly. Notre avis sur l'agro-écologie a fait débat sur la place publique comme au CESE. Notre débat aura eu au moins un mérite : montrer l'importance de la recherche et de l'innovation dans le développement des modes de production agro-écologique.

M. Tronchot. Ce qui marque un observateur comme moi, c'est le fait que tous ces sujets sont très concrets. C'est bien la marque du CESE de s'attacher à traiter de sujets pratiques, concrets, qui concernent la vie quotidienne des citoyens ; et les thèmes que vous venez de passer en revue en sont une illustration.

M. Gailly. C'est l'image de ce que nous sommes. Dans cet hémicycle, vous avez face à vous plus de 200 personnes représentant l'ensemble des compartiments de la société civile, qui mènent des vies en tant que citoyens, militants engagés ou responsables d'associations. C'est la vie comme elle est et non pas telle qu'elle est décrite dans les livres.

D'ailleurs, nous n'avons aucune difficulté, en section, en commission temporaire, ou en délégation, à restituer notre impression, notre vécu.

M. Tronchot. Monsieur Donnelly, un mot de conclusion ?

M. Donnelly. Depuis le début de l'année, les productions du CESE qui ont marqué le débat public concernent la fonction publique, l'accès aux prix des médicaments innovants. J'ai été frappé de lire une grande tribune, parue dans *Les Échos*, très critique sur les avis du CESE, mais qui titrait : « *Chapeau pour avoir osé mettre cela à votre ordre du jour.* »

Nous sommes au cœur d'un certain nombre de débats, avec des expressions en provenance de la société civile la plus représentative.

M. Tronchot. Merci, Messieurs.

(Applaudissements)

M. Tronchot. Parmi les avis produits par le CESE en 2016, il a fallu faire un choix. Ce n'est en aucun cas une renonciation ; il faut au contraire rendre hommage aux travaux de cette assemblée. Le choix s'est donc porté sur des avis dont certaines recommandations ont été transposées dans la loi qui a suivi. Nous avons invité des rapporteur(e)s et co-rapporteur(e)s : Mme Nathan pour l'avis sur *L'avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne* ; Mme Farache pour l'avis sur *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner* ; MM. Bérille et Pilliard pour l'avis sur *Le développement de la culture du dialogue social en France*.

L'avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne

M. Tronchot. Madame Nathan, nous allons parler de l'avis portant sur l'avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Votre avis a une histoire particulière. Cela a été un peu la course.

Mme Nathan. Oui, c'est le moins que l'on puisse dire puisque nous avons été saisis le 27 juillet 2016, pour rendre notre avis le 10 septembre 2016 ! Et la loi a été votée le 28 décembre de cette même année. La procédure accélérée a été de mise pour notre avis et pour le Parlement.

M. Tronchot. Diriez-vous que les conditions ont été difficiles ?

Mme Nathan. Oui, un peu. D'abord, il a fallu rentrer de vacances. Ensuite, nous avons travaillé de manière particulière puisque nous n'avons pas eu le temps matériel de procéder par auditions, notre mode de travail habituel. Tous les membres de la section de l'aménagement durable du territoire, ainsi que tous les groupes, se sont mobilisés pour conférer de la substance à notre avis et rendre notre copie dans les temps impartis, qui étaient donc très courts.

M. Tronchot. D'une certaine manière, vous contraindre ne vous a-t-il pas rendu service ? Vous avez pu prouver que vous étiez en capacité de rendre un avis très rapidement ?

Mme Nathan. Oui, en effet. Mais, il ne faudrait pas non plus que cela devienne systématique.

M. Tronchot. C'est bien de savoir que l'on en est capable.

Mme Nathan. Oui, nous en sommes capables. C'est une belle démonstration du CESE.

M. Tronchot. C'était difficile car il a fallu toucher à bon nombre de codes.

Mme Nathan. Une particularité dans cet avis est que la totalité du projet de loi nous a été soumise. Ce n'est pas toujours le cas. Cet avant-projet de loi contenait 25 articles et la loi qui a finalement été votée en comporte 95.

L'exposé des motifs touchait à de nombreux domaines importants mais, dans la loi, il y avait seulement des mesures très sectorielles et techniques, touchant des domaines précis, qui modifiaient de nombreux codes : code de la construction, code de l'urbanisme, etc. Ce fut une difficulté de bien mesurer la portée du contenu des articles de loi.

M. Tronchot. Sans rentrer dans la technique, quels sont les principaux apports de ce texte ?

Mme Nathan. Nous avons constaté qu'il manquait selon nous beaucoup d'éléments dans cet avant-projet de loi. Nous avons donc commencé par lister tout ce qui nous semblait manquer par rapport au développement économique et social de la montagne - dans un contexte de réchauffement climatique et de transition énergétique - à l'accès à l'emploi des habitants de la montagne, notamment les jeunes, à la politique de handicaps naturels, à l'accès aux services - santé, éducation, formation professionnelle, culture. Il y avait des mesures sectorielles, mais il manquait une vision d'ensemble.

Nous avons été entendus par le législateur puisque la loi est passée de 25 à 95 articles. Tous ces thèmes ont été réintroduits dans la loi avec des mesures sur l'accès aux services publics, par exemple.

Un chapitre entier a été ajouté sur les différents services publics ; la question des handicaps naturels a été réaffirmée ; de même pour la question de l'accès à l'emploi... La plupart des *items* dont nous avons dit qu'ils manquaient ont finalement été réintroduits dans la loi.

M. Tronchot. Vous avez dit qu'il fallait avoir une vue d'ensemble ; j'imagine que, sur un thème comme celui-là, c'est particulièrement difficile. La montagne, c'est le tourisme, c'est l'agriculture, c'est l'emploi... C'est un nombre invraisemblable de thématiques particulières ?

Mme Nathan. Je ne suis pas spécialiste de la montagne, mais j'ai constaté que l'on touche absolument tous les domaines de l'organisation de la vie sur un territoire, avec la particularité de la montagne. Évidemment, la géographie pose des problèmes spécifiques qu'il faut pouvoir traiter et auxquels il faut pouvoir répondre dans le cadre de la loi générale.

M. Tronchot. Si le Conseil économique, social et environnemental n'avait pas été là, la loi ne serait pas complète ?

Mme Nathan. Je pense. On peut se le dire. Nous avons eu le mérite de publier notre avis avant que les législateurs s'emparent du sujet donc on peut considérer que l'on a la primeur !

M. Tronchot. Merci, Madame Nathan.

(Applaudissements)

L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner

M. Tronchot. Je passe à *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*. Bonjour, Madame Farache. Expliquez-nous l'histoire de cet avis.

Mme Farache. Déjà, c'est une autosaisine ; c'est un sujet que nous avons choisi au sein de la commission des affaires sociales et de la santé.

C'est une autosaisine focalisée sur les aspects humains du chômage ; il a été considéré que c'était un sujet qui n'avait jamais vraiment été exploré sous cet angle.

M. Tronchot. Qu'avez-vous apporté de plus avec cet avis ? Cela s'est fondé sur des études de l'INSERM notamment et il y a eu un certain nombre d'autres choses. Avez-vous approfondi ?

Mme Farache. Oui. Comme pour tout avis, nous avons pratiqué un certain nombre d'auditions. Pour ce qui concerne ces auditions, nous avons eu une approche d'abord statistique, puisque les statistiques du chômage, selon l'angle observé, sont plus ou moins controversées. Nous avons eu un certain nombre d'éclaircissements très importants et intéressants.

Nous avons également auditionné les services publics de l'emploi : l'UNEDIC, le médiateur national de Pôle Emploi et d'autres personnes. Nous avons également sollicité de nombreux sociologues qui nous ont apporté une connaissance très fine de ce qui se passait au niveau des personnes, femmes et hommes, privées d'emploi et nous avons également eu à auditionner un certain nombre de personnes du monde médical dont l'éclairage a été tout à fait important et décisif.

Nous avons aussi fait appel à des organismes de recherche, tels que le CREDOC et l'INED, qui nous ont apporté des éléments importants. Le CREDOC a mis en lumière le fait - qui peut apparaître paradoxal, d'une certaine façon - que plus il y a de chômage, plus le chômage est massif, important et de longue durée, moins il y a de compassion de la part d'une partie du public. C'était important à savoir, eu égard à notre souci de réhabiliter l'image des personnes privées d'emploi.

M. Tronchot. Combien de temps a duré ce travail ?

Mme Farache. Plusieurs mois parce que c'était un avis transmandature. Cela paraît un peu impressionnant au départ parce que l'on se demande comment on va faire la jonction entre une section avec un certain nombre de personnes et une nouvelle dont une partie des personnes ne sont plus là et de nouvelles qui arrivent. Finalement, cela s'est très bien passé.

Puis nos travaux ont été interrompus parce que nous avons eu la saisine du RSI. Cela s'est donc fait en plusieurs épisodes.

M. Tronchot. Pourquoi la section des affaires sociales et la santé et pas celle du travail et de l'emploi ?

Mme Farache. C'est une question que l'on aurait effectivement pu se poser. Nous nous sommes focalisés sur l'impact sur les personnes. Il a été considéré que c'était tout à fait dans le champ d'investigation de notre section alors qu'à la section du travail, cela aurait été plus sur le développement économique, la création d'emploi, la formation, les qualifications, etc.

M. Tronchot. Le comité de pilotage a choisi de faire un *focus* sur cet avis comme sur les deux autres parce que quelque chose a été transposé ; c'est l'affaire d'un critère de discrimination. Vous en avez rajouté un à la liste de la commission consultative des droits de l'homme ?

Mme Farache. Ces critères de discrimination sont inscrits dans la loi. Il y en avait 20 à l'époque, nous en avons soutenu un 21^{ème} ; nous n'étions pas les seuls ; nous n'avons pas eu l'idée tout d'un coup. Nous avons soutenu ce qui avait été travaillé et, historiquement, la discrimination liée à la précarité sociale a été portée par le Conseil économique, social et environnemental, notamment par l'avis et le rapport du Père Wresinski, depuis 1987, qui ont d'ailleurs donné une définition très complète de la précarité sociale.

M. Tronchot. Avis et rapport dont vous avez commémoré le trentième anniversaire il y a peu.

Mme Farache. D'une certaine façon le CESE a été novateur, mais d'autres avaient pris le relais, notamment la commission consultative des droits de l'homme, que nous avons auditionnée et qui a rendu un avis unanime pour la création de ce nouveau critère. Le Sénat a suivi et, à la suite de notre avis - je ne dis pas que nous y sommes forcément pour quelque chose restons modestes ! - l'Assemblée nationale a également voté ce critère.

Pour nous, ce 21^{ème} critère de discrimination est important dans le sens où il a une force symbolique qui peut permettre justement de porter une meilleure image des personnes privées d'emploi en sachant que c'est une discrimination de ne pas avoir d'emploi et d'en être privé durablement. Car le chômage mène presque inmanquablement - quand il dure en tout cas - à la précarité sociale.

M. Tronchot. Je n'aime pas trop l'expression - prenez-la pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une formule imagée - mais y a-t-il un « *service après-vente* » après ce genre d'avis ? Vous allez le présenter, le défendre ailleurs en dehors de ces murs ?

Mme Farache. Oui. Comme pour tout avis, nous sommes sollicités. La dernière fois que j'ai présenté cet avis, c'était il y a très peu de temps, au conseil d'administration de l'UNEDIC, qui est en pleine négociation sur le sort des chômeurs.

Nous avons aussi été auditionnés par le Conseil national de lutte contre l'exclusion. Nous avons vraiment des convergences importantes. Je suis sollicitée pour aller, dans pas très longtemps, participer à un colloque sur la santé mentale par rapport à la santé des chômeurs et ce qu'ils vivent psychiquement et physiologiquement.

Il y a toutes sortes de sollicitations après l'adoption d'un avis.

M. Tronchot. On a l'impression que l'on découvre encore des choses sur l'impact du chômage ? Qu'il y en a encore à trouver ?

Mme Farache. Oui parce que, comme cela a été dit, très judicieusement, d'entrée de jeu, tout à l'heure, l'impact sur la santé est peu connu. Pourtant, des travaux ont déjà été faits, certains sont déjà anciens, d'autres, plus récents, et c'est à faire connaître.

Par exemple, quand vous aviez beaucoup d'accidents sur la route, la société tout entière s'en est beaucoup préoccupée parce qu'elle trouvait tout à fait anormal qu'en prenant son véhicule, on puisse mourir sur la route.

M. Tronchot. Il y a plus de victimes du chômage ?

Mme Farache. Il y a 14 000 morts liés au chômage par an.

M. Tronchot. Et combien de morts par accident de voiture ?

Mme Farache. À l'époque, 14 à 16 000 dans les années soixante-dix et aujourd'hui, c'est un petit peu plus de 3 000. Donc on doit pouvoir faire quelque chose au niveau des politiques publiques pour faire cesser ce petit scandale.

M. Tronchot. De façon plus égoïste ou collective en même temps - ce sera ma dernière question - avez-vous l'impression, quand vous allez parler de cet avis, que les gens découvrent aussi l'institution qui a été capable de mettre en avant et de porter ces éléments-là à la connaissance des gens ?

Mme Farache. Il y a deux mouvements. Nous sommes sollicités parce que nous sommes le Conseil économique, social et environnemental et nous sommes appréciés parce que - cela a été dit également - nous développons des travaux sur la vie quotidienne des personnes et de la population.

M. Tronchot. Merci, Madame Farache.

(Applaudissements)

Le développement de la culture du dialogue social en France

M. Tronchot. Troisième et dernier avis : celui consacré au développement de la culture du dialogue social en France. C'est un avis lui aussi très important, très emblématique de l'activité du Conseil économique, social et environnemental. Un avis dont la particularité a été d'accompagner une actualité sociale où dominaient les tensions, pour ne pas dire les affrontements, nous en avons parlé tout à l'heure. On en parle avec le rapporteur de l'avis et le co-rapporteur, Luc Bérille et Jean-François Pilliard.

Pour quelle raison cet avis est-il important ? Pourquoi est-il original aussi ?

M. Bérille. Déjà, c'est une sollicitation d'un gouvernement, en avril-mai 2016, alors que nous sommes en plein dans le débat sur le projet de loi El Khomri. Donc un moment de tension dans le pays, et c'est une sorte de défi lancé au Conseil économique, social et environnemental qui vient de s'installer - c'est le tout début de la mandature - CESE qui est quand même par excellence la maison du dialogue social.

Que nous soyons en capacité de rendre un avis sur la culture du dialogue social était un défi qui était lancé à notre institution, et que l'on soit capables de le faire dans ce moment politique extrêmement tendu dans le pays, avec beaucoup d'affrontements, parfois de débats et parfois de caricatures - comme à chaque fois dans ce genre de situation - c'était une mission délicate, confiée au Conseil économique, social et environnemental.

Dans la mesure où nous avons été capables de relever ce défi en faisant des propositions concrètes, je pense que cela a été un élément de crédibilisation du Conseil économique, social et environnemental, qui a montré qu'il était capable de ne pas s'arrêter aux tensions inhérentes à ce genre d'exercice et de se dépasser pour essayer de trouver, non seulement la façon de débattre de la culture du dialogue social, mais aussi de faire un certain nombre de propositions.

M. Tronchot. Monsieur Pilliard, vous l'avez aussi vécu comme une sorte de défi ? C'est difficile.

M. Pilliard. Pour ceux qui, comme nous, ont négocié au niveau interprofessionnel, de l'entreprise et de la branche - et je m'en réjouis - le Conseil économique, social et environnemental est un lieu que l'on peut qualifier de pacifique et constructif. C'est ce qui fait sa force.

Le défi n'a pas été tellement sur la forme, mais plus sur le fond, et pour compléter ce que vient d'indiquer M. Bérille, je pense que l'un des axes de notre réflexion et de nos propositions porte sur la nécessité de porter dans l'enseignement le fait que le dialogue social est un levier d'efficacité et le fait d'apprendre très tôt à ceux qui vivent en société que le dialogue social, ce n'est pas uniquement de la technique des lois, mais aussi des comportements, c'est-à-dire le respect de l'autre, l'écoute de l'autre.

Le travail qu'a fait la section, grâce à l'animation de sa présidente, et les travaux que nous avons eus ici dans cet hémicycle sont la démonstration que, même dans des périodes difficiles, des hommes et des femmes qui ont des opinions parfois extrêmement différentes, voire totalement divergentes, sont capables d'élever le débat dans le cadre de l'intérêt général. En cela, on a eu une expérience humaine.

Par ailleurs, le fait de co-rapporter est la bonne démonstration et la première en termes de dialogue social, que des personnalités qui ont des parcours différents et des expériences différentes sont capables de travailler de façon constructive ensemble.

M. Tronchot. D'ailleurs, vous siégez aujourd'hui, dans cet hémicycle, sur les sièges de l'UNSA !

M. Pilliard. Je précise pour mes collègues, avant que ma vie professionnelle ne soit pas totalement terminée, bien qu'elle soit en partie derrière moi, que c'est un ralliement très provisoire et que je n'ai pas encore payé ma cotisation ; M. Bérille me l'a fait remarquer !

(Rires)

M. Tronchot. Sans être indiscret, comment cela s'est-il passé entre vous ? Il y a eu des débats ? De francs affrontements ?

M. Bérille. Si vous nous obligez à dévoiler les secrets de notre vie de couple, cela devient très délicat !

(Rires)

Cela s'est passé très normalement. C'est peut-être aussi pour cela que la section nous a choisis comme co-rapporteurs : et l'un et l'autre, avec des engagements différents, nous sommes convaincus de l'évidente nécessité du dialogue social dans notre pays.

Je rappelle que, dans cette recherche, nous étions là pour porter aussi des réflexions d'une section, pas simplement nos avis à nous. Il nous a fallu trouver - mais c'est parfois tout le but du dialogue social - tous les compromis et les formulations nécessaires.

Nous nous sommes bien entendu sur ce plan car nous avons peut-être cet esprit de dialogue social.

M. Tronchot. C'est difficile de travailler à chaud dans un contexte politique pas très simple ?

M. Bérille. C'est difficile parce que les mots sont parfois piégés, qu'il y a parfois des intentions que l'on a, ou pas, derrière telle ou telle attitude. En même temps c'est un défi. Parfois travailler dans un temps restreint oblige à être précis, à conclure les débats. Finalement le bilan est plutôt positif car, malgré le moment politique très complexe, malgré les avis et les sensibilités qui se sont exprimés, nous avons réussi à produire cet avis qui a été largement approuvé.

M. Tronchot. Qu'est-ce qui vous a fait plaisir de voir retenu dans le travail que vous avez produit ?

M. Pilliard. Parmi les 36 recommandations qui ont été faites, deux sont très illustratives du climat qui règne au sein du CESE. Nous avons « poussé » deux recommandations. La première consiste, en amont de certaines négociations interprofessionnelles, à assurer la relation avec le monde associatif.

Quand on raconte cela en quelques secondes, cela paraît très simple mais, quand on connaît le mode de fonctionnement des organisations syndicales et des organisations patronales, le fait de s'ouvrir à d'autres n'est pas quelque chose de forcément très spontané. C'est très illustratif du climat du CESE qui rassemble l'ensemble des composantes.

Le deuxième sujet, qui n'est pas forcément le plus visible, est l'expérimentation - qui a été reprise d'ailleurs dans la loi - concernant la nécessité, pour le chef d'entreprise, de dialoguer en direct avec ses salariés dans les TPE, au moins une fois par an sur les conditions de travail. En France, depuis des années et des années, on tourne autour de ce problème du dialogue social dans les TPE et PME sans être forcément à même d'apporter des réponses efficaces et pertinentes.

Ces deux exemples sont tout à fait révélateurs du climat de travail du Conseil économique, social et environnemental.

M. Tronchot. L'observateur que je suis a aussi retenu le côté formation à la culture du dialogue social. Cela peut se faire très tôt. C'est là aussi quelque chose de très original dans votre avis et qui a été repris.

M. Bérille. Oui parce que notre avis n'était pas un avis sur le dialogue social mais sur la culture du dialogue social. C'est fondamental parce qu'il faut se rappeler qu'il y a une histoire, des représentations, des modes de fonctionnement qui façonnent notre histoire citoyenne. Si l'on veut faire avancer le dialogue social, on se heurte parfois, au-delà des problèmes aléatoires, à une approche culturelle du dialogue social. En France, c'est encore une bataille pour faire changer cette culture. Dans le regard que l'on porte sur le dialogue social et parfois que l'on porte très tôt, les questions de formation sont décisives.

Nous avons beaucoup insisté dans notre avis sur plusieurs aspects dont la formation initiale des jeunes...

M. Tronchot. À partir de quand ?

M. Bérille. Nous l'envisagions dès l'école primaire mais avec des développements ensuite au niveau du collège.

M. Tronchot. Cela ferait partie de l'ancienne instruction civique ?

M. Bérille. Nous avons eu ce débat en audition avec l'Éducation nationale. Nous ne revendiquons pas une énième discipline qui s'appellerait « *culture du dialogue social* » à l'intérieur de l'enseignement qui est déjà plus que fourni en disciplines. Il faut avoir une approche interdisciplinaire ; d'ailleurs l'Éducation nationale, que nous avons auditionnée, a tenté, en modifiant les programmes aujourd'hui, d'avoir cette approche qui introduit un peu plus les éléments de culture de dialogue social.

Il y a toute la formation à caractère universitaire, au sens général du terme, dans les grandes écoles, dans les universités où l'on doit former les futurs acteurs du dialogue social, les écoles d'ingénieurs également.

Nous avons tous constaté que lorsqu'il y a une formation, elle est souvent juridique sur le dialogue social. Quel est l'arsenal juridique qui organise le dialogue social ? C'est une formation importante, mais le dialogue social c'est bien plus que cela. Nous avons rencontré la Conférence des grandes écoles, la Conférence des présidents d'université, l'Éducation nationale, etc. pour faire en sorte que le regard change sur cette question du dialogue social, pour ceux qui auront la responsabilité de la vie des entreprises ou des services publics parce que notre avis ne porte pas que sur le dialogue social dans le secteur privé, il concerne aussi la fonction publique ou les services publics.

M. Tronchot. Vous aurez contribué à ce que la France ne soit pas par fatalité le paradis des conflits sociaux ?

M. Pilliard. La caractéristique du dialogue social est d'être équilibré, respectueux et d'éviter la caricature. Contrairement à ce que l'on affirme, la France n'est pas le pays des conflits sociaux. Le nombre de jours de conflits sociaux en France est notoirement inférieur à ce que l'on trouve ailleurs en Europe. La qualité du dialogue social ne se mesure pas à notre sens essentiellement à l'aune de la conflictualité.

Nous avons essayé de porter l'idée qu'un dialogue social de qualité est un levier d'efficacité collective.

M. Tronchot. Tous les DRH devraient lire cet avis, non ?

M. Bérille. Il y a le contenu de l'avis. Au stade de la fin de la première année de la mandature, nous pouvons être fiers de la méthode que nous avons utilisée puisque la section a décidé de mettre en place une sorte de tableau de bord où l'ensemble de nos préconisations sont écrites. En face de chacune des recommandations il y a qui fait quoi pour porter la recommandation.

S'agissant des DRH, notre avis a été porté devant l'assemblée des DRH. Nous avons un plan d'action précis pour s'assurer que ce que l'on préconise est réellement décliné auprès des interlocuteurs concernés.

M. Tronchot. C'est la question du « *service après-vente* » si je puis dire ?

M. Bérille. Oui. Neuf préconisations de l'avis ont été intégrées dans la loi, ce qui n'était pas un mince exploit vu le moment politique. Cela a été intégré dans la loi El Khomri avec des amendements qui ont été déposés au Sénat, dans un moment politique très particulier puisque la majorité sénatoriale et celle à l'assemblée nationale n'étaient pas de même nature.

On aurait pu se poser la question de savoir si cet avis était totalement prisonnier ou non des contingences politiques. Nous avons préconisé des choses indépendamment des échéances politiques.

Le bilan est que neuf de nos préconisations font désormais partie de la loi. Cela signifie pour la suite que l'on peut s'appuyer, pour le dialogue social, sur ces éléments de la loi pour essayer de faire progresser le dialogue social.

M. Tronchot. Merci, Messieurs d'avoir à votre niveau fait progresser le débat.

Durant cette année 2016, d'autres avis ont vu le jour avec vos ressentis que vous soyez présidents de section, de délégation, rapporteurs d'avis. C'est ce que nous allons voir dans la séquence suivante qui prend la forme d'une vidéo réalisée par la direction de la communication du CESE.

Il s'agit de vos avis, des temps forts de cette première année de mandature tels que vous les avez ressentis mais aussi les occasions manquées, les regrets selon vous et les souhaits et pourquoi pas, les envies pour 2017 !

(Projection d'une vidéo réalisée avec les présidents des formations de travail du CESE)

M. Tronchot. Tels sont vos temps forts, vos regrets, vos souhaits... Ce film a été réalisé par la direction de la communication du CESE.

(Applaudissements)

LES MISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

M. Tronchot. Attardons-nous maintenant sur le présent, sur les dossiers en cours et notamment sur les missions. Monsieur le président, j'aimerais revenir sur votre volonté de faire que ces missions existent, car cela a été une novation.

M. le Président. Oui, lorsque l'on a démarré cette mandature on était dans un projet collectif, on a arrêté ensemble les orientations stratégiques qui ont permis de valider nos avis ; Faire tout ce travail était très important. Et puis, en début de mandature on a aussi modifié le règlement intérieur. C'était important de le faire, il y avait quelques ajustements à effectuer.

À côté de cela il y avait un certain nombre de sujets que l'on ne pouvait pas traiter de la même façon :

- l'ouverture souhaitée dans ce projet politique que l'on portait, par exemple l'ouverture vers les CESER, vers le CES européen, vers le citoyen avec la pétition citoyenne ;
- la volonté de montrer plus d'efficacité dans la production de nos avis, dans la façon de travailler sur la transversalité ;

Cela a fait l'objet de sept missions encadrées dans leur format, portées par des vice-présidents.

M. Tronchot. Automatiquement par un vice-président ?

M. le Président. Oui. On voulait les associer dans un Bureau beaucoup plus collégial que ce qui se faisait auparavant. Et on a borné dans le temps la durée de ces missions. Une fois terminée, s'il y a besoin de poursuivre un sujet on l'étudiera et on pourra peut-être faire une suite, mais c'est encadré dans le temps et c'est un vice-président qui la porte sur une thématique bien choisie.

L'objectif était de travailler en profondeur - et collectivement - nos améliorations sur la transversalité de nos avis, sur la communication, sur comment mieux travailler avec les CESER, avec l'Europe, avec des pays francophones, etc. C'est un vrai choix collectif d'amélioration.

Un certain nombre de ces missions arrivent à leur terme :

- la mission « *pétition* » est arrivée à son terme et va se traduire demain par des actions très concrètes ;
- la mission « *transversalité* » est en discussion et devrait aboutir d'ici à la fin du mois.
- de même, concernant la mission « *dynamiser nos plénières* », un certain nombre de propositions devraient être faites, dans les semaines qui viennent, qui pourraient être validées par le Bureau et l'ensemble des conseillers.

On est dans le pratico-pratique et un certain nombre de ces dispositions seront reprises dans les instructions générales pour le CESE.

M. Tronchot. On peut être candidat à une mission ?

M. le Président. À partir du moment où l'on est vice-président, à l'heure actuelle oui.

M. Tronchot. Le groupe auquel appartient le vice-président peut avoir un sujet qu'il propose comme sujet de mission possible ?

M. le Président. Chaque groupe a la possibilité de faire valoir une piste d'amélioration. Ensuite, elle est discutée en Bureau à qui revient la décision de prendre ou pas le sujet.

M. Tronchot. Et l'avenir de la mission ?

M. le Président. Le champ est bien déterminé dans une lettre de mission, et lorsqu'elle est aboutie et validée, s'il y a besoin, on peut la poursuivre.

M. Tronchot. Merci Président.

Dans le cas présent, le comité de pilotage a fait le choix de privilégier deux missions tournées vers l'extérieur, l'idée étant de privilégier les sujets susceptibles d'intéresser le plus celles et ceux qui sont peut-être en train d'assister à cette séance à partir de leur ordinateur.

On va donc parler de l'Europe d'une part, de la pétition citoyenne d'autre part avec Bruno Genty et Dominique Gillier. On commence avec M. Gillier.

La mission « Pétitions »

M. Tronchot. M. Gillier, au travers des pétitions citoyennes vous prenez vraiment la mesure d'un vrai défi : celui de faire du CESE un interlocuteur privilégié des Françaises et des Français. Ce type de formulation est-il correct, incomplet ?

M. Gillier. Un interlocuteur, mais pas seulement au travers des pétitions.

M. Tronchot. Nous allons donc parler des pétitions et des plateformes.

M. Gillier. Depuis 2008, la Constitution donne la possibilité aux citoyens de notre pays de saisir directement par pétition le CESE. Or, au cours de cette mandature 2010-2015 - et même au cours de l'année 2016 - on a constaté que l'on était en situation d'échec sur cette possibilité.

Notre préoccupation est de créer les conditions permettant la réussite. Cette situation d'échec est probablement due à la lourdeur du processus de saisine (sur papier) avec un volume conséquent de signatures, puisqu'il en faut 500 000. Il y a une réelle méconnaissance par les citoyens de cette possibilité qui leur est offerte.

M. Tronchot. Lorsque nous nous sommes parlé, la semaine dernière, vous m'avez dit quelque chose qui m'a frappé. Vous m'avez dit : « *Il a d'abord fallu déminer le terrain* ». Pourquoi ?

M. Gillier. Ces questions de pétition sont sujettes à controverse.

M. Tronchot. Ce n'est pas un sujet simple.

M. Gillier. Non, en effet. Les pétitions sont souvent fondées sur une plainte, plus rarement sur un souhait, une attente, un vœu. Or, la vocation du CESE est plutôt de partir des attentes des citoyens pour éclairer des décisions politiques futures.

C'est un premier élément. Le second est que l'on redoute toujours une instrumentalisation par des groupes de pression. Après tout, c'est le jeu de la démocratie que de s'organiser en groupe. Dans la mesure où nous avons pu rencontrer tous les groupes pour produire un rapport sur cette question, nous avons entendu toutes les réticences qui ont été soulevées, mais également tout l'intérêt, pour le CESE, à prendre cette place que lui donne la Constitution.

M. Tronchot. Il faut donc poser des protections, des garde-fous, des *firewalls*.

M. Gillier. Il est inutile d'aller jusque-là. Ici, il y a beaucoup d'organisations qui savent prendre leurs responsabilités. Encore faut-il que les pétitions nous arrivent. Notre première volonté est de dématérialiser la possibilité de saisine par pétition car cela augmentera considérablement les chances d'être saisis. Il faudra également plus de publicité sur cette possibilité pour que les citoyens s'en saisissent.

M. Tronchot. Pour cette dématérialisation, quelles sont les options possibles?

M. Gillier. Dans un premier temps, nous avons envisagé d'aller assez rapidement. Notre première analyse juridique nous conduisait à dire que nous pouvions passer à la dématérialisation avec un simple décret. À ce moment-là, nous avons retenu plusieurs options pour aller vite, y compris la sous-traitance du recueil de ces pétitions. Finalement, nous allons disposer de plus de temps.

En effet, une analyse juridique plus approfondie implique que nous passions par une loi organique, que nous espérons pouvoir obtenir dans le courant de l'été. Cela nous laisse plus de temps pour élaborer un outil de recueil des pétitions, qui pourrait être interne au CESE. En arrière-plan, nous devons respecter toutes les garanties d'authentification des signatures, mais aussi de conservation des pétitions, qui deviennent des documents publics. Avant de choisir l'outil de recueil des pétitions, nous avons besoin d'approfondir ces questions. C'est en cours.

M. Tronchot. Les différentes options ont différents coûts, j'imagine.

M. Gillier. Les différentes options étaient relativement simples.

Si on se contentait d'accueillir une pétition dématérialisée, cela voulait dire que n'importe quel porteur arrivait avec sa clé USB ou nous adressait par messagerie un volume de signatures. Cela nous aurait rendu la tâche très difficile pour authentifier les signatures.

La deuxième option était de s'adresser à un site d'accueil de pétitions, bien sûr dans des conditions très précises, en élaborant à un cahier des charges. L'avantage de cette formule est que nous avons immédiatement « pignon sur rue ». On sait qu'il y a des habitués de la pétition.

Une troisième option pourrait être la création de notre propre outil de recueil des pétitions. Elle devra s'accompagner d'une action promotionnelle bien plus intense que ce que nous avons imaginé au départ.

M. Tronchot. On pourrait concevoir le CESE comme un lanceur d'alerte ?

M. Gillier. Le CESE s'est positionné sur la satisfaction de cette mission constitutionnelle qui lui est donnée, mais également avec une volonté d'ouverture aux citoyens, au dialogue et à l'écoute des citoyens, en travaillant sur la mise en place d'une plateforme consultative.

Au final, pétition et participation *via* une plateforme répondent aux mêmes objectifs : se rapprocher du citoyen, être pour lui un débouché institutionnel lorsqu'il a des attentes à exprimer, être pour lui l'occasion de s'exprimer dans le cadre de la fonction du CESE, à savoir éclairer la décision publique mais aussi l'évaluer. Une plateforme est un outil très intéressant car elle offrirait une matière nouvelle aux conseillers. Mme Nathan rappelait que nous travaillions beaucoup par auditions. Nous pourrions donner la parole aux citoyens. Quelques expériences en la matière ont montré que c'était tout à fait intéressant.

M. Tronchot. Une masse d'informations recueillies *via* cette plateforme, confortée par quelque chose qui ressort d'une pétition, amène le CESE à s'autosaisir ?

M. Gillier. Oui. Dans la mesure où le volume des signatures exigé est élevé - 500 000 - nous pourrions nous autosaisir, dès lors que nous considérons que c'est une attente légitime rentrant dans le cadre de nos compétences, méritant d'être traitée et ne pouvant pas l'être par ailleurs. On donnerait une nouvelle possibilité aux citoyens, quand bien même les règles ne seraient pas tout à fait remplies. Nous serions en situation de nous autosaisir sur le sujet qui répond à leurs attentes.

M. Tronchot. Il faut savoir dépister les pétitions qui ne sont pas citoyennes.

M. Gillier. Toutes sont citoyennes. Bien sûr, cela exige une vigilance. Par exemple, il ne faudrait pas que ce soit toujours les mêmes. C'est le jeu de la démocratie participative. Nous ne prétendons pas que ce soit l'alpha et l'oméga de la démocratie. Ce sont des moyens nouveaux, qui existent et sont utilisés. D'autres assemblées le font. Une assemblée comme la nôtre ne peut pas rester en retrait de nouvelles pratiques qui rentrent dans les mœurs quotidiennes de nos citoyens. C'est notre volonté.

M. Tronchot. Où en êtes-vous ?

M. Gillier. Concernant la pétition elle-même, si nous pouvons obtenir cette loi organique dans le courant de l'été, nous pourrions aller très vite pour adapter un outil qui permettra de recueillir les pétitions. Ce sera une affaire de quelques mois. Nous avons commencé à travailler sur un cahier des charges. Nous pourrions être prêts avant la fin de l'année. Ce qui sera déterminant, ce sera la notoriété que l'on pourra conférer à cette possibilité.

En amont, dans la mesure où nous avons organisé une veille sur les sites pétitionnaires - pour des pétitions qui n'atteindraient pas les 500 000 signatures, mais dont nous pourrions nous autosaisir - c'est aussi un moyen de faire de la publicité sur le rôle du CESE comme débouché institutionnel des demandes citoyennes.

M. Tronchot. Pour la notoriété, il faut faire une campagne de publicité.

M. Gillier. Il en faudrait une.

Concernant la plateforme participative, nous avons déjà réalisé le cahier des charges, l'appel d'offres et la sélection du prestataire. Nous en sommes aux discussions techniques entre les services du Conseil, notamment la direction de la communication, et le prestataire. Je pense que nous pouvons raisonnablement espérer offrir, avant l'été, à toutes les formations de travail du CESE, la possibilité de recourir à cet outil.

M. Tronchot. Dernière question : la difficulté est l'équilibre entre le fait d'être représentant de la société civile et ne pas devenir le chantre de la démocratie directe ?

M. Gillier. Vous avez parfaitement raison. Ce fut un sujet de préoccupation dans les choix du Bureau : garder cette originalité fondamentale du Conseil, qui est d'être représentatif non pas directement des citoyens, mais des corps intermédiaires, c'est-à-dire des citoyens à travers des organisations.

Je crois que nous avons réussi. La plateforme qui sera mise en place permettra non seulement des contributions individuelles, mais surtout, des contributions bien plus collectives de la part des organisations membres du CESE, voire de la part d'organisations de la société civile non membres du CESE. Cette question de la place des corps intermédiaires a été présente dans nos choix.

M. Tronchot. Merci, Monsieur Gillier.

(Applaudissements)

Mission « Europe »

M. Tronchot. Monsieur Genty, vous menez une mission sur l'Europe. Vous êtes parti avec des objectifs, une curiosité, des questions principales auxquelles vous souhaitiez avoir des réponses. L'Europe est un vaste sujet, comme aurait dit le Général de Gaulle.

M. Genty. Oui. Le président l'a évoqué, le souhait est celui d'une ouverture du CESE.

Dans le cadre de l'Europe, l'année 2017 est une période charnière. Elle marque le 60^{ème} anniversaire du Traité de Rome, le 30^{ème} anniversaire du programme ERASMUS. Nous sommes actuellement, et pas seulement en France, dans un contexte d'eurosepticisme profond. Plus trivialement, je dirai que l'Europe est en panne.

M. Tronchot. Cela alimente certaines campagnes, d'ailleurs.

M. Genty. Les pro-Union Européenne le vivent comme une maladie honteuse, en parlent très peu.

M. Tronchot. Quelles sont vos idées pour faire en sorte que cette maladie soit éradiquée ?

M. Genty. L'Union Européenne nous a apporté la paix pendant de nombreuses années, des échanges entre les peuples - dont ERASMUS est une illustration - des périodes de prospérité et des avancées environnementales.

L'Europe est en panne pour deux raisons, selon moi. Premièrement, un sport national, en France - et peut-être dans d'autres pays - consiste à rendre l'Europe responsable de nos propres insuffisances ; c'est l'Europe bouc émissaire. Deuxièmement, il y a un problème au niveau communautaire, puisque des instances communautaires n'écoutent pas suffisamment les citoyens et les sociétés civiles des différents pays européens.

Dans ce contexte, que peut-on pour que les sociétés civiles puissent contribuer à redynamiser le projet européen ?

M. Tronchot. Si je voulais résumer votre mission, je pourrais le faire comme cela ?

M. Genty. Si vous vouliez résumer ma mission, vous vous poseriez la question de l'objectif politique. Ce dernier est le suivant : si les sociétés civiles sont plus entendues, mieux entendues, des instances communautaires, sans doute l'Europe avancera-t-elle mieux.

M. Tronchot. Je vais vous poser la question autrement : a-t-on des indices d'une vie d'une « société civile européenne » ?

M. Genty. Oui. Nous avons le Comité économique et social européen qui siège à Bruxelles, avec lequel nous collaborons et avons engagé un certain nombre d'actions concrètes. Par exemple, le CESE a adopté un avis sur la justice climatique, qui fera date. Le Comité économique et social européen vient de se saisir du sujet pour le développer sous l'angle européen. Voilà un exemple très concret des premiers fruits de cette collaboration avec la chambre qui, au niveau communautaire, représente les sociétés civiles européennes.

Mais il n'y a pas que cela. Il y a également, dans les États-membres, un certain nombre de Conseils économiques et sociaux ; malheureusement, vu de ma fenêtre, il n'y a qu'en France un Conseil économique, social et environnemental ! L'un des enjeux, pour nous, Conseil économique, social et environnemental, c'est de vendre ce modèle Conseil économique, social et environnemental, doté de ses trois piliers, de le promouvoir auprès des différents États-membres, chose que nous faisons régulièrement.

Par exemple, j'ai été auditionné par le parlement wallon, qui s'interroge sur la réforme de son Comité économique et social pour voir s'il serait opportun de lui rajouter un pilier environnemental.

M. Tronchot. Il y a plus de Conseils économiques et sociaux en Afrique qu'en Europe ?

M. Genty. C'est possible.

M. Tronchot. Il y a des associations, non ?

M. Genty. Oui, il y a différentes associations qui regroupent les comités économiques et sociaux, mais mon propos était de dire qu'il n'y a des conseils avec les trois piliers économique, social et environnemental qu'en France aujourd'hui, même s'il faut nuancer immédiatement le propos car le Comité économique et social européen traite aussi de nombreux sujets environnementaux et a, parmi ses conseillers, un certain nombre de personnes impliquées dans des organisations environnementales représentatives.

M. Tronchot. Est-ce que le chargé de mission que vous êtes trouvez suffisant le degré de collaboration, de travail commun, entre des institutions comme celle dont vous venez de parler, le Comité économique et social européen, et une assemblée comme celle-ci ?

M. Genty. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, il s'est beaucoup renforcé ; nous rencontrons régulièrement nos homologues du Comité économique et social européen ; le président du Conseil économique, social et environnemental est intervenu lors d'une plénière du Comité économique et social ; nous pratiquons, sur certains projets d'avis, des auditions croisées.

Par exemple, lors du projet d'avis sur la stratégie de transport maritime, notre rapporteur au Conseil économique, social et environnemental a été auditionné par la commission qui s'occupe de ces questions-là au Comité économique et social européen.

Nous rencontrons régulièrement les présidents et secrétaires généraux des comités économiques et sociaux des différents États-membres. La collaboration commence à prendre forme et s'est traduite par de premiers fruits concrets comme la reprise par le Comité économique et social européen, de l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur la justice climatique.

Cependant, nous pensons qu'il faut aller plus loin, et pour cela, il faut notamment formaliser cette collaboration entre notre Conseil économique, social et environnemental et le Comité économique et social européen, puis aussi sans doute à terme avec nos homologues dans les différents États-membres de l'Union européenne.

M. Tronchot. Ils sont d'accord ?

M. Genty. Au niveau du Comité économique et social européen, il y a aujourd'hui un accord de principe de son président, Georges Dassis ; maintenant, il faut que l'on traduise concrètement le projet de collaboration, qu'il soit discuté et accepté par les deux parties.

M. Tronchot. Que peut faire le Conseil économique, social et environnemental, en interne, pour que la dimension européenne soit systématiquement mieux prise en compte dans les différents travaux ? Peut-être l'est-elle. Sur ce point-là, quel est votre sentiment ?

M. Genty. C'est déjà fait dans les formations de travail. En revanche, on a sans doute des marges de progression pour permettre à un certain nombre de conseillers de bénéficier de formations sur le fonctionnement des institutions européennes, sur l'agenda européen, et ce sont des propositions qui ressortent de ma mission.

M. Tronchot. Qu'avez-vous identifié comme éléments pour lesquels l'Europe n'arrive pas à se faire entendre ou pour lesquels elle est plus impopulaire que populaire ? Avez-vous la sensation que certaines mesures, aujourd'hui, pourraient sensiblement améliorer la situation ? Le côté technocrate... ?

M. Genty. C'est justement ce que j'évoquais en termes d'objectifs.

Je suis convaincu que si l'on donne plus de voix à la société civile européenne et aux instances qui représentent cette société civile, on parviendra à des propositions là où, aujourd'hui, certains reprochent à l'Union ou à ses instances dirigeantes - à la Commission, parfois au Parlement - d'être trop technocratiques, trop tatillonnes, trop libérales, etc.

L'un des intérêts de chambres comme le Conseil économique, social et environnemental ou le Comité économique et social européen, est de regrouper des représentants de différentes organisations de la société civile et de les faire travailler pour voir, en termes de pistes de réformes, quels sont les compromis possibles, c'est-à-dire quels types de propositions peuvent faire avancer la politique européenne. On pourrait sortir du blocage du scepticisme de l'Europe en panne telle qu'on la vit aujourd'hui.

M. Tronchot. À partir de quand, sur un sujet comme celui-là, considère-t-on, quand on est un chargé de mission comme vous sur ce sujet précisément, que le travail est terminé ?

M. Genty. Je pense qu'il ne sera jamais terminé, donc la réponse est simple ! Mon CDD est en train de devenir un CDI. C'est une traduction de ma réponse.

L'un de nos projets également est que nous ayons une séance plénière sur l'Europe et que les groupes puissent aussi interpellier un certain nombre de responsables de la commission, du Parlement, pour traduire, là aussi concrètement, l'objectif que la société civile se fasse plus et mieux entendre des dirigeants européens.

M. Tronchot. Trêve de plaisanterie, quand rendez-vous votre travail ?

M. Genty. J'ai rendu un rapport d'étape, c'est le principe des missions. Ne m'appellez plus « *chargé de mission* » car cela me déprime ! Le président délègue à ses vice-présidents des missions ; donc on est plus dans une logique de travail collégial.

Un rapport d'étape a été adopté en novembre ou décembre dernier et c'est une question de calage parce que, comme il y a eu beaucoup de missions - le président l'a évoqué - il y a embouteillage pour rendre les résultats des différentes missions.

Le travail est quasiment terminé ; c'est d'ici la fin du premier semestre que le rapport final sera soumis à l'approbation, à l'amendement des membres du bureau.

M. Tronchot. Merci, Monsieur Genty, bon courage.

(Applaudissements)

M. Tronchot. Puisque vous parlez des groupes, il va être l'heure de laisser les groupes s'exprimer. Je tiens à vous remercier pour votre attention et je redonne le contrôle de cette séance au Président.

M. le Président. Avant de donner la parole aux groupes, quelques mots de remerciements à Philippe Pihet, qui a bien produit ce comité de pilotage. On peut l'applaudir.

(Applaudissements)

M. le Président. On peut aussi applaudir Marc Tronchot, qui a bien animé ce débat.

(Applaudissements)

M. le Président. Et toutes les équipes techniques de la maison, qui ont fait un bon travail derrière.

(Applaudissements)

INTERVENTIONS DES GROUPES

Artisanat – Mme Amoros

Mme Amoros. Malgré le fort renouvellement de ses conseillers, fin 2015, notre institution s'est mise en marche avec efficacité, comme en atteste le nombre d'avis adoptés au cours de l'année écoulée. Elle peut également se féliciter d'avoir été saisie par le gouvernement pour apporter, à neuf reprises, la richesse de l'éclairage de la société civile.

Pour le groupe de l'artisanat, la question de la diffusion et de l'impact de nos travaux doit rester un objectif prioritaire. Nous pouvons nous réjouir d'avoir obtenu du gouvernement un retour sur les suites données à nos avis, montrant ainsi l'intérêt qu'il attache à nos travaux ; mais, il nous faut encore chercher à renforcer leur diffusion auprès de l'ensemble de la société, car nous constatons dans notre sphère privée combien le rôle du CESE reste insuffisamment connu, et combien nos interlocuteurs sont surpris – positivement – lorsqu'ils découvrent les sujets sur lesquels nous travaillons.

Il nous faut donc poursuivre au cours de cette année le travail de promotion de nos avis. Cela doit nous conduire à nous interroger systématiquement sur notre capacité à répondre de façon concrète aux problématiques qui traversent notre société, mais aussi à veiller à la lisibilité et à la diffusion la plus large possible de nos propositions.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Associations – M. Deschamps

M. Deschamps. Une minute pour vous faire part de l'état d'esprit de notre groupe, résumé en quatre points.

Le premier est une citation : « *S'engager, c'est être utile et se sentir utile* ». C'est un des jeunes qui participaient à la séquence sur le service civique - auquel on a fait référence tout à l'heure - qui l'a exprimé ici, lorsque nous recevions Yannick Blanc. C'est l'état d'esprit de notre groupe. Nous avons l'impression d'avoir passé une année à être utiles et c'est un élément que nous voulions mettre en avant.

Cette utilité nous a permis de contribuer à 15 avis et rapports. C'est un gros résultat. Ces 15 avis et rapports sont d'abord le résultat d'un travail collectif qui nous a amenés à changer notre gouvernance.

Ce travail collectif, nous le savons, s'il fonctionne, il doit aussi attirer notre attention. Dans le collectif, le voyage vaut autant que la destination, et la durée sera importante.

Troisième point : la spécificité du Conseil économique, social et environnemental, c'est d'être plus que la maison de la négociation, plus que celle du dialogue social ; c'est celle d'être la maison du dialogue civil et, là-dessus aussi, il nous faudra être attentifs pour qu'ensemble, à force de bienveillance, nous puissions mener à bien notre démarche jusqu'au bout.

Enfin, dernier point, une citation encore : « *L'arbre qui tombe fait plus de bruit que la forêt qui pousse* ». C'est un proverbe africain. Nous sommes ici la forêt qui pousse. Monsieur le Président, il nous faut encore faire beaucoup d'efforts pour faire plus entendre la forêt qui pousse que l'arbre qui tombe.

(Applaudissements)

CFDT - M. Ritzenthaler

M. Ritzenthaler. Je voudrais en premier lieu saluer l'engagement des personnels et agents du Conseil économique, social et environnemental qui ont su réagir avec bienveillance et efficacité aux multiples sollicitations, et Dieu sait s'il y en a eu depuis un an !

Ensuite, je voudrais exprimer l'impatience de voir conclure les missions présentées - et les autres - initiées par le Bureau et engager la mise en œuvre des évolutions nécessaires à l'institution.

Je voudrais également exprimer la nécessité de veiller constamment à cet équilibre fragile entre le Bureau, les groupes, les formations de travail, notamment en considérant que les groupes ont sans doute davantage de place encore à occuper et de possibilités d'expression.

Je voudrais, au nom du groupe, me féliciter des saisines gouvernementales et parlementaires qui montrent la raison d'être du Conseil économique, social et environnemental et qui contribuent à sa crédibilité.

Enfin, il nous faut considérer que la portée politique des avis relève autant de la communication externe que de la capacité à valoriser, dans nos organisations respectives, les travaux du Conseil économique, social et environnemental. Merci.

(Applaudissements)

CFE-CGC – Mme Couvert

Mme Couvert. Le Conseil économique, social et environnemental est la seule assemblée dans laquelle la société civile organisée peut s'exprimer pour alimenter à la fois l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

Depuis plus d'un an, nous travaillons tous ensemble, quel que soit le sujet, à faire des préconisations pour concilier - voire, dans certains cas, pour réconcilier - les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Lors des travaux - que ce soit en section, en délégation ou en commission - nos échanges sont riches, vifs, parfois même musclés, des divergences pointent également parfois et nous travaillons jusqu'à trouver un texte d'équilibre dans une logique de compromis intelligent.

Cette deuxième année de fonctionnement doit nous permettre de trouver la meilleure façon de garder une trace des propositions qui ne sont pas majoritaires au sein du Conseil économique, social et environnemental, afin d'éclairer au mieux le législateur et les parlementaires.

Le groupe de la CFE-CGC tient donc à saluer la nouvelle dynamique et le chemin parcouru, et nous sommes à vos côtés prêts à relever de nouveaux défis afin de redonner du sens, des perspectives, à l'ensemble de nos concitoyens, quels que soient leur âge, leur statut, leur activité, dans une logique d'équité et au nom de la cohésion sociale. Merci.

(Applaudissements)

CFTC – M. Vivier

M. Vivier. Nous avons un point fort, un regret et un souhait.

Un point fort : le travail en section qui, à l'évidence, au bout d'une année, a pris son rythme de croisière. La section, c'est un lieu méconnu à l'extérieur, mais fondamental. C'est un lieu d'écoute, d'échange, de débat, de confrontation, de discussions nécessaires entre dix-huit groupes, pour aboutir à un avis. C'est pour nous une évidence, mais c'est un long chemin, important, et c'est probablement le point fort : nous avons atteint notre rythme de croisière.

Un regret : des plénières un peu trop formelles, des conseillers qui se croisent, se saluent, mais, sauf en section, ne se connaissent pas assez. Il y a là une piste de progrès à établir.

Un souhait : poursuivre nos efforts pour faire connaître nos travaux, notre utilité à travers tous les moyens, que ce soit les Journées du patrimoine, le mur de l'engagement, les réseaux sociaux, l'accueil de groupes de lycéens et d'étudiants... tous les moyens y compris même les médias pour faire en sorte que notre maison soit bien perçue comme la maison du dialogue social.

(Applaudissements)

CGT – Mme Chay

Mme Chay. Malgré un début de mandature vécue comme compliquée par notre groupe, marqué par une volonté d'affaiblir l'audience de la CGT, nous nous félicitons de la qualité globale du travail accompli dans cette première année.

Ce temps de bilan doit aussi mettre en lumière des éléments sur lesquels nous pouvons progresser.

Ainsi le cadre des saisines gouvernementales ou parlementaires a mis les conseillers - comme l'administration des sections - dans des situations parfois compliquées. En effet, traiter les sujets importants dans des délais trop brefs génère des tensions et parfois des crispations qui nuisent forcément au travail collectif et ne permet pas d'étayer pleinement les recommandations. Cela peut en amoindrir la portée et ne va pas dans le sens de ce que nous cherchons à construire.

C'est par la qualité de ces rapports et avis que le CESE gagnera l'audience qui lui est due. Cette qualité ne peut être que le fruit d'un travail d'écoute et de respect de points de vue différents, dans une recherche de voies communes, dans la construction permanente du *consensus*.

C'est ce bien commun que nous devons toutes et tous ensemble préserver pour le futur.

(Applaudissements)

CGT-FO – Mme Fauvel

Mme Fauvel. Si nous pouvons nous féliciter aujourd'hui du nombre d'avis que nous avons rendus dans l'année écoulée, concernant le groupe FO nous considérons qu'il serait bon à l'avenir de veiller à un peu plus d'équilibre entre auto-saisines et saisines gouvernementales et surtout - dans le cadre des saisines gouvernementales - de veiller à s'assurer d'avoir le temps de rendre un avis éclairé. Certes nous avons fait la preuve de notre réactivité à bien des moments mais prendre le risque, parce que le temps du débat n'est pas suffisamment long, et cristalliser les points de divergence nous semble un jeu dangereux qui à terme pourrait se retourner contre l'institution.

Certes cela nous donne une existence, mais cela ne doit pas être notre seule existence. La société civile organisée qui est représentée ici est suffisamment mature pour décider elle-même de s'emparer de sujets qui lui semblent préoccupants, sans être, sans arrêt, le reflet ou le faire valoir de décisions politiques ou gouvernementales.

Si un gouvernement veut entendre notre avis dans le cadre d'un projet, qu'il le fasse suffisamment en amont pour avoir le temps d'en débattre, de trouver les points de *consensus* comme d'identifier les points de *dissensus*, mais qu'au moins nous puissions rendre un avis éclairé.

Tel est le souhait que nous formons pour l'avenir.

(Applaudissements)

Coopération – Mme Roudil

Mme Roudil. Le point d'étape de ce jour nous permet de mesurer combien l'année écoulée a été dense. Parmi les travaux et les chantiers engagés notre groupe souhaite insister sur trois axes majeurs.

Le premier concerne la richesse du sujet abordé en cohérence avec nos orientations stratégiques. En effet, plusieurs avis ont traité de l'inscription de leur modèle économique et social dans le monde d'aujourd'hui. On pense notamment à l'avis sur le partenariat transatlantique ou encore celui sur le socle européen des droits sociaux.

Le deuxième axe porte sur notre capacité à créer des temps forts dans nos travaux présentés. Pour cela nous pensons particulièrement au 30^{ème} anniversaire de l'avis sur la grande pauvreté et de la précarité économique et sociale ou bien encore - lors de la présentation de notre rapport annuel sur l'état de la France - le partenariat avec le journal *Le Monde*.

Ces deux moments ont été l'occasion de valoriser notre assemblée sur les trois dimensions du développement durable.

Enfin, pour le groupe de la coopération les chantiers engagés par le Bureau sont très importants, notamment la mission sur la transversalité qui renvoie à nos modes de fonctionnement - dont l'efficacité doit être à la hauteur de nos ambitions - ou encore le chantier de la communication qui doit permettre de faire rayonner le CESE.

(Applaudissements)

Entreprises - M. Pottier

M. Pottier. Il y a un an nous nous mettions d'accord sur un document fixant les nouvelles orientations du CESE. L'augmentation importante du nombre de saisines gouvernementales nous a permis de démontrer la pertinence de nos préconisations, y compris sur des sujets complexes.

Il nous reste à optimiser les moyens du conseil prioritairement dans deux directions :

- d'une part, dans une communication moderne et efficace délibérément connectée à nos concitoyens ;
- d'autre part sur nos capacités d'analyse, notamment quand les saisines portent sur des sujets techniques comme ce fut le cas pour le revenu minimum social garanti.

Il nous faut aussi mener une réflexion approfondie sur la façon de pouvoir mieux exprimer nos divergences et nos convergences.

Le groupe des entreprises continuera à promouvoir des thèmes et enjeux vitaux pour notre pays : compétitivité des entreprises, développement économique, emploi, formation, protection sociale, responsabilité sociale des entreprises, innovation, transition numérique et écologique.

Enfin, le groupe des entreprises s'inscrit pleinement dans la nouvelle dynamique de notre conseil, au cœur du projet de mandature.

(Applaudissements)

Environnement et nature – Mme de Bethencourt

Mme de Bethencourt. Trois des avis adoptés dans cette première année de mandature - et c'est une fierté particulière pour nous - ont été portés ou co-portés par les conseillers du groupe environnement et nature. Des avis sur les emplois de la biodiversité, la fonction publique ou les réseaux sociaux pour préparer la transition de la société.

Le gouvernement, via le Premier ministre, a retenu plusieurs préconisations issues des avis du CESE. Nous comptons sur vous tous, et sur vous, monsieur le Président, pour que le prochain exécutif les reprenne également à son compte. Mais il nous reste beaucoup à faire.

L'un de nos axes stratégiques est la réussite des transitions. Nous y travaillons dans nos avis. Mais où en est-on de notre propre transition ? Ne devons-nous pas, pour faire bouger les autres, prouver que nous pouvons également changer nous-mêmes ? Dans ce cadre, notre groupe estime que le plan développement durable du CESE doit avancer plus vite et entrer enfin dans sa phase opérationnelle.

Par ailleurs, l'année 2017 se révèle être, ici et ailleurs, celle de nombreux dangers portés sur les questions démocratiques, économiques, environnementales. Le CESE doit rester force de proposition dans un pays et un monde à la recherche de boussoles.

(Applaudissements)

Mutualité - M. Junique

M. Junique. Monsieur le président, mes chers collègues, on nous parle aujourd'hui d'une France bloquée, d'une France pessimiste, d'une France qui n'anticiperait pas les transformations de notre monde et qui ne saurait pas s'adapter à l'évolution de nos sociétés et des besoins de la population.

Nous sommes l'incarnation, à travers cette première année de mandature, que les acteurs de la société sont aujourd'hui en marche, qu'ils sont vivants, qu'ils sont pleins d'imagination, que l'intelligence collective au service de la France et de l'entreprise est enfin en capacité de faire des propositions fortes. Cette première année - à travers les différents avis et différents rapports qui ont été adoptés par notre assemblée - en est une parfaite illustration.

Nous sommes la chambre de l'optimisme, de la démocratie vivante, de la citoyenneté active.

Vous avez démontré, monsieur le président, avec vos vice-présidents, que les missions étaient en marche pour organiser davantage encore nos travaux, rendre plus visibles nos réflexions. Il est important, comme vous l'avez souligné, qu'il y ait une plus grande complémentarité avec les CESER, qui rejoindrait au fond la complémentarité entre la vision nationale et la réalité de la vie locale.

J'insiste sur un point qui a été souligné par les autres collègues : si nous ne pouvons que nous féliciter des saisines gouvernementales obtenues, il est important de conserver la capacité d'autosaisine. Je fais une proposition au nom de mon groupe : pourquoi le gouvernement ne vient-il pas chaque année devant notre assemblée présenter le programme de travail, présenter les autosaisines qu'il souhaiterait, afin que nous puissions organiser de manière efficace nos travaux ?

(Applaudissements)

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse – Mme Weber

Mme Weber. Je voudrais au nom de mon groupe vous faire part de deux fiertés et d'un souhait.

La première fierté est la place qui est faite aux jeunes dans notre institution. En effet elle a pu se traduire par le fait que quatre conseillers - sur cinq ! - de notre groupe ont été rapporteurs dans cette première année et aussi par le fait que nous ayons été élus à la vice-présidente de notre institution.

L'autre fierté pour notre assemblée est notre capacité à être au plus près des citoyens et à les associer à nos travaux. Beaucoup de collègues en ont parlé, je pense, notamment, au partenariat avec Acropolis, à la parole laissée aux lycéens d'Aubervilliers à l'occasion des 30 ans de l'appel du Père Wresinski, à l'invitation aux jeunes porteuses de projets dans les territoires ruraux.

Notre souhait pour l'avenir est de poursuivre cette ouverture à travers la pétition citoyenne, à travers la participation des citoyens et n'ayons pas peur d'être innovants et parfois impertinents.

(Applaudissements)

Outre-mer – Mme Bouchaut-Choisy

Mme Bouchaut-Choisy. Cette plénière nous donne l'occasion de souligner le travail accompli par notre assemblée au cours de cette première année et notamment lors de l'avis relatif au projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outre-mer, adopté le 12 juillet 2016, et de saluer la participation de toutes les composantes du CESE à cette occasion.

Grâce à la coopération de tous nous avons pu innover en organisant des séminaires sur la notion d'égalité réelle et en travaillant de concert avec les CESER des Outre-mer.

Répondant à la vocation de notre groupe, nous avons pu mettre en lumière le besoin de solidarité et de citoyenneté exprimé par nos compatriotes ultramarins, les excès de pauvreté, de chômage et d'écarts de développement que nous connaissons, les logiques de développement, de subsidiarité et de co-construction qu'appelle la « situation singulière » de chacune de nos collectivités, nos indéniables potentialités, nos progrès et réussites, qui contribuent au rayonnement de la nation.

Cette coopération nous aura aussi permis de contribuer à donner à notre assemblée plus de visibilité. Nous avons pu promouvoir les conclusions de cet avis et, pour la première fois, sur un sujet intéressant les Outre-mer, le CESE a pu s'exprimer à la tribune du Sénat par la voie de notre président de groupe, rapporteur de l'avis, avant que les deux assemblées n'adoptent à l'unanimité ce projet de loi.

Notre contribution a nourri aussi d'autres avis, par exemple, celui sur le changement climatique, sujet qui concerne particulièrement les Outre-mer. Toutefois cette coopération - que nous tenons à saluer - a fait défaut lors de la plénière sur la grande pauvreté, aucun exemple n'ayant été mentionné, concernant nos territoires, alors qu'en l'espèce Marianne est largement défigurée.

Le groupe de l'Outre-mer souhaite pour l'avenir participer encore davantage à la co-construction et compte sur la coopération de tous pour faire émerger encore mieux les enjeux liés aux Outre-mer.

(Applaudissements)

Personnalités qualifiées – M. Bontemps

M. Bontemps. Je suis ravi que ma première intervention devant vous, en tant que président du groupe des personnalités qualifiées, soit l'occasion de souligner et de saluer le travail accompli et la qualité de nos productions.

Je veux également saluer la gouvernance collective de notre présidence. Le travail collectif c'est vraiment « top » et gratifiant. Soyons fiers de notre bilan.

Regardons l'avenir autour de quatre points.

Premier point : il nous faut davantage travailler sur la valeur ajoutée de nos productions, au regard des institutions qui nous entourent.

Deuxième point : travailler également davantage sur le choix de nos saisines et également sur la définition et la clarté de nos objectifs avant d'engager un travail.

Troisième point : oser engager des réformes de notre institution, pour répondre aux attentes de la société civile ou aux menaces qui pèsent sur notre tête.

Quatrième point : ouvrir nos portes de la société civile organisée, le CESE devant être une maison des organisations et des associations.

L'heure n'est donc pas au repos !

(Applaudissements)

Professions libérales – M. Chassang

M. Chassang. L'année 2016 est une année chargée, une année sous pression pour le CESE. Chargée car il a fait l'objet en 2016 d'autant de saisines, gouvernementales ou parlementaires, que lors de la précédente mandature, dont certaines ont dû être traitées au pas de charge. On peut le regretter. Sous pression car à l'approche d'échéances électorales cruciales, les propos tenus par certains candidats continuent d'évoquer sa refonte ou même sa disparation pure et simple ignorant ou feignant d'ignorer son utilité dans notre société si divisée.

Le CESE est donc au pied du mur. Grâce à une démarche collective initiée par la nouvelle équipe, notamment le Bureau, en 2016, une nouvelle dynamique est en train de s'imposer. Nos avis, nos rapports et nos études traitent de sujets touchant aux problèmes de notre société. Ils sont le fruit de notre culture du *consensus* unique et productif, parfois raillé, à tort, à l'extérieur, mais qui en fait est notre force et que nous devons préserver.

La note du Premier ministre que nous venons de recevoir sur les suites données par le gouvernement à nos recommandations en 2016 nous encourage à persévérer.

Le CESE représente la société civile organisée et nos travaux doivent davantage être des ponts vers les politiques pour leur permettre d'avoir les outils pour mieux agir et pouvoir décider. Je vous remercie.

(Applaudissements)

UNAF – Mme Koné

Mme Koné. Cette première année de plein exercice a permis de conclure quinze avis. Je tiens à souligner vraiment ce travail collectif - c'était très important - et souligner un point fort : le fait de réduire les délais de production du Rapport annuel de l'état de la France et aussi le fait que nous soyons sollicités par le gouvernement et le parlement à plusieurs reprises, ce qui montre bien toute la reconnaissance de notre institution par ces institutions.

Et surtout, ces quinze avis ont, pour le CESE, été l'occasion de se rapprocher davantage des cabinets ministériels et d'initier des modalités de travail qu'il faut à mon avis préserver, car ce sont des dynamiques positives qui montrent bien l'utilité du CESE pour le Gouvernement.

Quant à nos souhaits par rapport aux travaux d'orientations stratégiques et l'adoption du règlement intérieur, nous sommes en attente de l'instruction générale du Bureau pour préciser et formaliser, par écrit, les modalités d'application et d'interprétation du règlement intérieur. Vous devez imaginer pourquoi. C'est très important pour nous, pour faire en sorte que ces règlements soient mieux appliqués et mieux respectés, dans le même état d'esprit que ce qui peut exister au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Et puis, nous tenons vraiment à la fin des missions qui sont initiées par le Bureau, avec un aspect très important : nous sommes en attente par rapport à la mission conduite par Carole Couvert sur la dynamisation des plénières. Je vous remercie.

(Applaudissements)

UNSA – Mme Vignau

Mme Vignau. En adoptant il y a un an les orientations stratégiques de la nouvelle mandature autour des deux axes - « *cohésion sociale* » et « *réussite des transitions* » - nous avons résolument classé le CESE dans l'avenir. Le travail effectué par les sections et les groupes ont permis au CESE d'améliorer son aura tant au niveau des politiques publiques qu'au niveau de l'expression des citoyens. Soyons fiers de notre bilan.

L'UNSA s'est pleinement inscrite dans la démarche en diffusant les avis à l'ensemble de ses instances. Ainsi les militants possèdent des documents complets, tant sur le fond du sujet que sur la vision de l'ensemble de la société civile. Cela permet aussi d'outiller nos militants pour qu'eux-mêmes puissent faire valoir, chacun à leur niveau, les recommandations émises. Je pense particulièrement à l'avis sur les certifications de qualification professionnelle, qui m'a été demandé plusieurs fois et qui a servi de base pour ouvrir des négociations dans certains secteurs.

L'UNSA, soucieuse d'être au plus proche de ses militants, a également mis en place une *newsletter* mensuelle, qui fait des émules puisque le concept a fleuri dans ce palais. C'est une bonne chose. Cependant, il nous faut poursuivre collectivement cette voie. Le renforcement de la crédibilité du CESE est encore plus important dans cette période de grandes incertitudes politiques et de doutes de nos concitoyens.

En conclusion : faisons vivre nos avis au-delà de ces murs.

(Applaudissements)

M. le Président. Le groupe de l'agriculture étant mobilisé par le Salon de l'agriculture, c'est Mme Vion, secrétaire de séance, qui va lire leur déclaration.

**Déclaration du groupe de l'agriculture,
lue par Mme Vion, secrétaire de séance**

Mme Vion. Le CESE est un élément important de notre démocratie. C'est la seule institution capable de porter la voix de la société civile organisée toute entière hors de toutes logiques partisans. Le groupe de l'agriculture souhaite que le CESE continue à jouer complètement son rôle de lieu d'échanges et d'analyses des grands sujets qui préoccupent notre société. Ces travaux doivent être utiles par leur fiabilité et leur objectivité aux décideurs politiques qui doivent y trouver tous les éléments dont ils ont besoin pour fonder leurs actions.

C'est en reprenant fidèlement nos débats en section que nos textes sont reconnus pour l'équilibre et les nuances des positions. Nous souhaitons que les efforts engagés pour mieux faire connaître nos travaux soient poursuivis. Nous souhaitons également que la création de valeur ajoutée - et donc l'économie - soit au centre de nos débats et ce, bien sûr, avec un objectif de durabilité et de progrès tant sur le plan social qu'environnemental.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci. Nous avons donné une autre image de nos plénières, une autre façon de faire.

CONCLUSION PAR PATRICK BERNASCONI, PRÉSIDENT DU CESE

M. le Président. Voilà aujourd'hui quinze mois très précisément, cette assemblée se votait un nouvel avenir et m'accordait sa confiance pour la conduire. Je ne vais pas ici nous adresser de satisfecit, nous ne sommes pas là en effet pour nous féliciter, même si nous aurions quelques raisons objectives de le faire : le CESE est mieux inscrit qu'il ne l'était dans le paysage institutionnel, il a réaffirmé son rôle de conseil au gouvernement et au parlement - de nombreuses saisines en apportent la preuve - certaines de nos recommandations ont été transposées dans la loi, la baisse des crédits alloués au Conseil a été enrayée, nous nous sommes fixé des orientations stratégiques qui structurent nos travaux et nous mettent face à notre responsabilité d'acteur essentiel de la cohésion sociale. Notre cahier des charges nous pousse enfin à faire évoluer le débat public en faisant entendre la société civile organisée mais également l'ensemble de nos concitoyens en demande évidente d'expression.

En résumé, notre assemblée est donc à nouveau solide sur ses bases et elle peut envisager son avenir sereinement. Dans l'action et pas seulement dans l'intention. D'où cette séance à la fois normale et particulière dont je vais proposer au Bureau qu'elle soit désormais annuelle.

Notre objectif aujourd'hui est d'aller au-delà du constat encourageant que j'évoquais à l'instant. Il y a en effet ce dont nous pouvons être fiers mais je voudrais insister devant vous sur ce que nous devons défendre, sur ce que nous devons sans doute améliorer et sur ce que nous devons inventer. Les débats qui vont se dérouler dans notre pays dans les semaines à venir sont d'ailleurs un moment privilégié, je le pense, pour cela.

Ce que nous devons défendre va au-delà de notre institution, c'est le principe et l'existence des corps intermédiaires qui ont toute leur place et dont la mise à l'écart ou la simple mise en question n'annoncerait rien de bon. Gardons à l'esprit que seul le régime de Vichy prit un jour la décision de révoquer le Conseil économique ; ce qui vaut presque démonstration. Vouloir se passer des corps intermédiaires c'est vouloir penser seul, décider seul, agir seul, par défiance à l'égard des autres, en oubliant que les corps intermédiaires ne sont pas des corporations, des *lobbies* ou des empêcheurs de gouverner en rond.

Au contraire, ce sont bien de précieux conseillers, des experts qualifiés, des regards complémentaires et indépendants sur la société, les meilleurs connaisseurs d'un monde ou d'un secteur qui mettent leur expérience au service du responsable politique, optimisent ou favorisent l'acceptabilité de la décision ou de la loi par le citoyen. Les corps intermédiaires ne sont pas vecteurs de conservatisme, mais bien au contraire des facteurs d'équilibre pour la République. Représentation nationale et corps intermédiaires sont comme les deux jambes qui permettent la marche.

Et que l'on arrête de vouloir en permanence les contourner en imaginant des référendums, des consultations directes, la constitution de panels de citoyens sur tout et n'importe quoi. Que l'on arrête également de vouloir les court-circuiter en créant toutes sortes d'organismes parallèles et comités divers, nés de la seule volonté d'un cabinet ministériel ou d'une administration soucieuse de se fabriquer ses propres références et de ne surtout laisser personne d'extérieur se mêler de ses affaires. Ces comités et autorités diverses sont fort coûteux et participent par ailleurs de la dilution d'une parole publique qui n'a, par les temps qui courent, aucunement besoin de cela.

Les corps intermédiaires sont précisément l'antidote à ce genre de syndrome du repli sur soi qui produit généralement davantage d'immobilisme bureaucratique que de dynamique collective.

Il y a ensuite, dans mon esprit, ce que nous devons améliorer et développer, à commencer par la transversalité. Nous nous y sommes déjà essayés l'an dernier et cela a bien fonctionné.

Poursuivons dans cette voie. Cette manière de travailler est aujourd'hui celle des entreprises et organisations modernes, celle de la nouvelle économie en particulier, et elle prouve chaque jour son efficacité. Sur des sujets complexes et multiformes comme ceux que nous traitons, c'est la garantie d'un traitement rapide, participatif et coordonné de tous les éléments et dimensions d'une question, c'est la garantie d'une vision ouverte à 360° que peu d'assemblées sont à même de proposer avec une légitimité comme la nôtre. C'est enfin la garantie d'avis à forte valeur ajoutée portant un label fiable et désormais reconnu : celui du CESE.

Améliorer nos méthodes et surtout anticiper le changement afin de ne point le subir. Je veux partager avec vous quelques observations qu'il m'est arrivé de me faire ces derniers mois en observant l'organisation de nos travaux.

Nous sommes une assemblée représentative et légitime. Nous ne sommes ni un club de pensée, ni un institut d'études, ni un comité de défense. Et pas davantage - comme nos détracteurs ont souvent voulu le faire croire - une zone de transit pour personnalités en carence de poste ou un dépôt pour celles ou ceux dont la République se sentirait l'obligée. Nous sommes au contraire une chambre à l'écoute des Français, de leurs préoccupations comme de leurs aspirations au changement, une assemblée active que seule motivent la recherche et la défense de l'intérêt général.

Nous sommes également et ne l'oublions jamais, une assemblée constitutionnelle dont les missions sont claires, dont l'utilité et la légitimité ne font pas débat mais dont l'image, la représentativité, peut encore selon moi être optimisée.

Cela passe, bien sûr, pour nous, par une exigence : celle d'une transparence totale quant à notre fonctionnement et une éthique commune sur nos modes de désignation. Cela rend ensuite nécessaire une réflexion sur les voies d'amélioration de notre représentativité.

Je pense ainsi que l'évolution de notre société a nécessairement suscité des mouvements de fond, lesquels, objectivement, mériteraient de s'incarner sur nos bancs. Pour ne donner que cet exemple, pourquoi les associations de consommateurs et d'usagers sont-elles encore absentes du CESE ?

Je vais même aller plus loin : il m'arrive par exemple d'imaginer que pourraient siéger de droit au CESE les numéros un des corps intermédiaires, syndicats ou toute autre organisation représentée au Conseil. La perception de notre représentativité pourrait me semble-t-il s'en trouver renforcée. Et je ne vois guère d'arguments qui s'y opposent. Comparaison n'est pas raison, mais imagine-t-on l'Assemblée nationale ou le Sénat sans que les présidents ou secrétaires généraux des partis politiques qui concourent à la démocratie y siègent ?

Comprenez-moi bien : mon intention est de faire progresser le CESE. C'est pourquoi je vous propose d'engager cette réflexion parce qu'elle vous appartient et qu'il est toujours plus pertinent de réfléchir soi-même à ses perspectives d'évolutions que d'attendre que d'autres le fassent pour nous. C'est une preuve de maturité et nous la possédons. Qu'il s'agisse de polémiques passées, de contestations politiciennes ou de procès injustes, notre légitimité ne doit plus faire l'objet de quelconques mises en cause. Et pour en entendre toujours je pressens qu'elles peuvent encore nous nuire.

Nous nous devons donc d'améliorer encore notre représentativité, de parfaire l'image que nous renvoyons aux Français et réfléchir ensemble, dans cet esprit, à ce que pourraient être les évolutions envisageables de nos critères de représentation afin de les rendre indiscutables, afin de rendre notre assemblée exemplaire, afin de rendre le CESE plus fort, chacun devant toujours garder à l'esprit que la force du collectif est largement supérieure à l'addition de celles qui la composent. Là encore, toutes vos réflexions seront les bienvenues.

Enfin, il nous faut penser à réformer notre fonctionnement. Je vous le dis comme je le pense : celui de nos assemblées plénières est d'une autre époque. Il nous faut le faire évoluer. Chacun doit pouvoir s'exprimer dans un cadre moins figé. Affranchissons-nous de ces contraintes ou allégeons-les. Nous y trouverons tous notre compte et améliorerons par la même occasion les conditions de notre travail, l'attractivité du Conseil, et par voie de conséquence, notre action collective, et là encore, le regard porté sur notre assemblée.

Je soumets bien sûr ce constat à votre discernement et à votre sagesse. Une évolution des pratiques doit faire l'objet d'un constat de l'existant, d'une réflexion sur les pistes à explorer et de propositions réfléchies qui seront ensuite soumises au Bureau. Celui-ci décidera le cas échéant des procédures à initier.

Je vous ai dit l'essentiel de ce que nous devons défendre, de ce que nous devons améliorer. Il me reste à vous décrire ce qu'il nous faut inventer, pour inscrire encore davantage notre assemblée dans le paysage politique de ce pays que nous aimons, pour en faire un outil de rénovation démocratique, une chambre incontournable où s'initie et s'organise le dialogue social, économique, environnemental, où se définit l'acceptabilité d'une réforme, où s'évalue l'efficacité d'une politique - défi majeur, à mes yeux, que nous devons relever cette année et qui a vocation à devenir une de nos tâches principales. Une chambre, enfin, où toutes les « France » se parlent et où se dessine la France de demain. Une assemblée de la société civile, interlocutrice et porte-parole des Françaises et des Français.

Pour satisfaire ces différentes ambitions qui n'en forment qu'une pour le CESE, plusieurs directions me semblent devoir être suivies.

Je souhaite que nous organisions dans l'enceinte du Conseil, à chaque rentrée, une Conférence de la société civile organisée, à laquelle participeraient les *leaders* des organisations, les représentants des associations, les acteurs de l'économie au sens le plus large, et les représentants des pouvoirs publics.

Cette grande conférence économique, sociale et environnementale - placée sous le double signe de la mise en commun des connaissances et du dialogue constructif - permettrait à tous d'échanger et de définir ensemble les sujets majeurs préoccupant notre société, et surtout, qui doivent faire l'objet d'une action des pouvoirs publics. Ainsi, le gouvernement pourrait établir, sur la base des conclusions de cette conférence, une feuille de route, que ce soit pour certaines de ses actions ou pour ses travaux avec les trois assemblées. J'ajoute qu'une telle conférence serait en parfaite cohérence avec ce qui nous motive : la promotion du dialogue et la recherche des compromis.

Il nous faudra également inventer de nouveaux partenariats avec les autres institutions qui comptent dans la République, mais surtout, le plus important peut-être, faire en sorte que les Françaises et les Français nous identifient proches d'eux. Être à l'écoute de la société est une de nos ardues obligations. Réinventons, revisitons cette obligation, donnons-lui d'autres formes, donnons-nous d'autres devoirs.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, un nouvel équilibre est à créer entre la démocratie représentative et des citoyens de plus en plus en demande de nouvelles expérimentations, des citoyens de plus en plus connectés, parfois créateurs de nouvelles formes d'expressions et d'actions politiques.

À nous de faire exister cette nouvelle forme de démocratie. À nous d'être le lieu d'expression d'une nouvelle temporalité. Inventons des moments d'échanges plus fréquents que les seuls rendez-vous électoraux.

La pétition citoyenne doit devenir un axe majeur de notre évolution. Devenons l'assemblée qui relaie la parole des citoyens et traduit son expression sous forme de préconisations. Il nous faut même créer la plateforme d'expression des citoyens, dont nous serions les traducteurs sous forme d'avis, pour impulser les politiques publiques.

Les aspirations de nos concitoyens à plus de participation ne vont pas cesser de grandir. Suite à la mission entamée il y a quelques mois, nous devrions pouvoir répondre rapidement à cette appétence pour être, pourquoi pas demain, ceux qui porteront sur les fonts baptismaux un nouveau droit, ce droit à la participation qui, comme le disait récemment le Président de la République, doit pouvoir venir en appui et enrichir la procédure législative.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous aujourd'hui. C'est une vision d'avenir. L'expression est sans doute un peu immodeste, je la pense indispensable pour notre Conseil. Elle tente de prendre la mesure des enjeux qui se précisent pour demain et qu'il est de notre rôle d'anticiper, ne serait-ce que par respect pour les générations à venir et au nom d'une règle simple qui veut que l'on ne soit jamais jugé sur un bilan, mais sur une capacité à se projeter dans l'avenir. Cet avenir, nous allons le construire ensemble.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

La séance est levée

*

* *

La séance est levée à 16 heures 50.

Prochaine séance, mardi 14 mars à 14 h 30.